



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
MAIRIE DE CARBONNE

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Juillet 2007**

Nombre de conseillers	
En exercice	26
Présents	14
Procurations	0
Absents	12
Votants	14
Convoqué le 13/07/2007	
Affiché le 24/07/2007	

L'an deux mille sept et le 19 Juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

PRESENTS : Mrs HELLE, , CONTRERAS, , Mme BOUFFARTIGUE, Mr CLAUDE, , Mme LIBERATI, Mlle TEMPESTA, , Mr LACOMBE, , Mmes LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, , TEBANI, BENAC, BARRAU.

EXCUSES : Mr BROS, Mmes SENAT, Mr COT, Mmes LIBRET-LAUTARD, MARCHET Mrs FOURNIE, ORMIERES, TURREL, Mme DELETTRE

ABSENTS : Mr SEGALA, Mme FAUP, Mlle CAMBUS.

ORDRE DU JOUR

1. Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mr Bernard BARRAU.

Votant : 14 - Pour : 14 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte rendu de la séance du 20 Juin 2007.

Votant : 14 - Pour : 13- Contre : 0- Abstention : 1 (Mme Lautre)
Adopté à la majorité

3. Avancement de grade : taux « promus- promouvables »

Mr Vignes informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 : dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 09/07/2007, le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'avancement de grade pour la collectivité à 100%, pour chaque cadre d'emploi, pour l'année 2007. Une nouvelle délibération pourra être prise début 2008 quand la commission du personnel et le CTP auront plus de recul sur la dite loi.

Mr Vignes précise qu'il s'agit là d'un taux maximum, la collectivité aura une totale liberté et pourra n'en promouvoir aucun si elle le souhaite.

Mr Helle remarque qu'il y a plus d'une trentaine d'années que les Maires attendaient cette loi ; il rappelle que l'ancienne règle prévoyait que les quotas étaient au bénéfice de l'agent le plus âgé et ayant le plus d'ancienneté dans la commune.

Votant : 14 - Pour : 14 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

4. Bail du bâtiment de l'Unité Territoriale Sud de la DDE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de bail de la DDE. Ce bail portant sur le bâtiment situé 31 Chemin de St Laurent à Carbonne portera sur un loyer annuel fixe de 55 027 € à compter du 1^{er} Janvier 2007.

Le bail serait consenti pour une durée de 9 ans.

Monsieur Bénac remarque qu'il aurait été souhaitable que le bail soit distribué avec l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de signer ce bail.

Votant : 14 - Pour : 14 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

5. Création du budget annexe de la Zone de Naudon II (annexe 1).

Monsieur le Maire indique qu'il a lieu de créer un budget annexe afin de gérer la future zone de Naudon (extension) à compter du 1^{er} Août 2007. Ce budget est assujéti à la TVA de plein droit. Mr le Maire pense que plus les budgets sont séparés, plus les choses sont transparentes pour le citoyen.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ce budget annexe.

Votant : 14 - Pour : 14 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

6 .Echange de terrains en nature de gravières avec Mr Zabrowski (annexe 2)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un échange de terrains avec Mr Zabrowski ; la mairie récupérerait ainsi le lac qui jouxte la route et la limite entre Carbonne et Peyssies, afin de pouvoir le mettre à disposition de la société de pêche et Mr Zabrowski solutionnerait ainsi ses problèmes de remblaiement en matériaux.

	parcelles concernées	superficie
Vente Mairie à Mr Zablowski	H 1141,1142,142,152	16 ha 86 a 24 ca
	27,28,29,30,31,33,1138,1140	
Achat Mairie à Mr Zablowski	H 36,37,38,39,40,48,51,54,70,72,67,68,69,524	7 ha 18 a 92 ca
	71,73,74,75,76,77,99,102	

Cet échange entraîne le versement d'une soulte, en faveur de la Mairie, due pour le différentiel de 9 ha 67 a 32 ca.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'avis des domaines du 29/06/2007 vient de nous parvenir : ils estiment l'hectare à 4 800 €. La soulte s'élèverait donc à 46 000 €.

Monsieur le Maire précise que si nous vendons, il ne peut plus y avoir de contrat de forrage, par conséquent il y a un mois, la société Boué a fait une lettre en disant que la somme normalement due pour les forrages devient une dette vis à vis de la commune d'un montant d'environ 97 000€. Monsieur le Maire évoque sa visite du lac avec Mme Levasseur et Mr Icart, il souligne qu'ils ont trouvé le site naturel tout à fait plaisant.

Monsieur Bénac prend la parole et demande s'il peut poser quelques questions puis faire une déclaration. Il note que pour une affaire telle que celle de la petite parcelle à vendre à Mr Pages, la décision a été reportée au conseil municipal suivant, afin de laisser aux conseillers la possibilité d'aller voir la parcelle sur place. Il ne comprend donc pas pourquoi ce soir, il faudrait prendre la décision définitive sur tant d'hectares. Il note qu'il s'agit là d'un dossier sensible économiquement, financièrement et électoralement. Il désirerait avoir accès aux contrats de forrage. Il se demande également si la municipalité a été responsable et si elle a réfléchi à l'entretien de ce lac.

Mr le Maire répond qu'il faudrait garder ce lac à l'état naturel, toutefois, si le conseil municipal décidait de faire quelque chose de plus sophistiqué, ce serait discuté. Monsieur le Maire précise qu'il nous est livré avec un petit sentier, un parking.

Monsieur Bénac demande ensuite comment la commande aux domaines a été formulée. Il précise que Monsieur Helle est lui aussi à la commission départementale des gravières et qu'il sait qu'un hectare coûte entre 35 et 40 000 €.

Monsieur le Maire précise que le forrage a déjà été payé sur ces parcelles.

Monsieur Bénac choisit de ne pas prendre part au vote et de quitter le Conseil Municipal à 21 heures 40.

Le conseil municipal se poursuit, le quorum étant toujours respecté malgré le départ de Mr Bénac (*article L 2121-17 du CGCT* : il suffit que la moitié des membres soient présents lors des différents votes, soit en l'espèce 13 conseillers).

Monsieur le Maire précise que si nous voulons garder le carrier, il faut lui donner les moyens de poursuivre son activité.

Monsieur Téban souligne que Mr Zablowski a mis beaucoup d'espoir dans ce lac : il s'agit pour lui d'une vitrine permettant de montrer à la population ce que peut être un lac après son exploitation.

Il rejoint le Maire sur le fait qu'il faudrait le laisser à l'état naturel car il s'agit d'un lac à vocation communale contrairement au lac de Peyssies qui a une vocation départementale.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'effectuer cet échange aux conditions ci-dessus.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

7. Rapport sur l'Eau et l'Assainissement (annexe 3).

Monsieur le Maire rappelle l'obligation annuelle de présenter un rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Monsieur le Maire pense qu'il serait bon de le mettre en consultation sur le site de la commune.

Madame Bouffartigue en profite pour informer le conseil que suite à la demande de Mr Bénac lors du dernier conseil municipal, la tribune libre était dès le lendemain en ligne sur le site.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

8. Future trésorerie

Monsieur Contreras présente le projet d'aménagement de la future trésorerie. Il rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux a été invité à une réunion le 6/07/07 pour discuter du projet en présence des architectes. Il précise également que Mme Ulhman a vu le projet.

Etant dans le périmètre des 500 m de l'église, le projet a été examiné par les bâtiments de France. L'architecte des bâtiments de France, Mme Brou-Poirier a accepté le projet après différentes propositions portant sur un élément de la façade (la partie située entre les ouvertures) : le choix s'est fait sur du zinc naturel nervuré. Hormis ces 17m2, le reste sera de 2 tons de grège et la toiture sera à 2 pentes avec tuiles rouges.

Monsieur le Maire explique que l'acceptation par les bâtiments de France vient du fait qu'il s'agisse non pas d'une ancienne maison à restaurer, mais bien d'un bâtiment à la fois neuf et public. Il note que même si le projet peut diviser, étant donné qu'il s'agit d'une histoire de goût- honnêtes mais pas forcément bons-le point indiscutable est que la commune a l'appui de professionnels tels que les architectes des bâtiments de France et de Madame Ulhmann, architecte missionnée pour l' « opération façades ».

Monsieur Barrau note que le risque vient du fait qu'il s'agisse d'un bâtiment résolument moderne, qui peut être démodé dans 30 ou 40 ans, alors qu'avec du traditionnel, on se trompe moins.

Monsieur Lacombe ne comprend pas que dans certains périmètres, les bâtiments de France puissent être très draconiens (crépis, volets) et que 50 mètres plus loin, on puisse faire ce que l'on veut.

Monsieur le Maire explique qu'à partir du 1/10/07, il va y avoir la réforme des permis de construire : la mairie connaîtra la superficie de la maison, mais ne connaîtra pas la répartition des pièces, on ne saura pas par exemple, le nombre de chambres, ce qui posera des problèmes pour l'assainissement. De même qu'en matière de conformité, c'est le maître d'œuvre qui sera seul juge. La commune devra déposer le permis complet à la DDE dans un délai d'un mois. A terme, la commune héritera même de l'instruction des permis.

Mme Grandet est sceptique et doute qu'un particulier aurait eu le droit d'une telle originalité dans le périmètre de l'église.

Monsieur le Maire informe le conseil que la trésorerie a accepté le prix des loyers.

Monsieur le Maire rappelle l'estimation du coût prévisionnel des travaux arrêté par le maître d'œuvre dans l'avant projet définitif : 519 050 € HT.

Afin de calculer le forfait définitif de rémunération, il faut appliquer à ce coût prévisionnel le pourcentage de rémunération du maître d'œuvre indiqué dans l'acte d'engagement (11.25 %)

$11.25\% \times 519\,050 \text{ € HT} = 58\,393.125 \text{ €}$ auxquels s'ajoutent le forfait de la mission de diagnostic (3000 €) soit un total de **61 393.125 €**

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- d'approuver l'avant projet définitif
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux
- de l'autoriser à verser le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre
- de l'autoriser à signer l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération conformément à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Votant : 13 - Pour : 11 - Contre : 0- Abstention : 2 (Mme Tempesta, Mme Grandet)
Adopté à la majorité

9. Achat de parcelles Rue Etienne Prosjean (annexe 4)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'acheter les parcelles suivantes afin de prévoir des places de stationnement :

	parcelles	superficie	propriétaire	propositions
	B 52	297 m2	Mr Galinié et dont la Banque Courtois détient l'usage	67 000 €
	53	499 m2	Mr Galinié et dont la Banque Courtois détient l'usage	
	54	378 m2	Mr Galinié et dont la Banque Courtois détient l'usage	
	55	1204 m2	Mr Galinié	110 000 €
	56	475 m2	Mr Galinié	
	57	236 m2	Mr Galinié	
Total		3089 m2		177 000 €

Monsieur le Maire précise que l'avis des domaines en date du 24/04/2007 estimait le total du bien à 160 000 €, ces propositions sont donc supérieures de 10 % à cette estimation.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la vente de ces parcelles.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

10. Renforcement de l'éclairage public sur le parking aux abords des terrains de tennis dans la rue Saint Laurent

Monsieur le Maire explique que suite à notre demande du 11/04/07, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire du renforcement de l'éclairage public sur le parking aux abords des terrains de tennis dans la rue Saint Laurent.
Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de notre commune se calculerait comme suit :
Le coût total de ce projet est estimé à 12 847€.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	1 909 €
- part gérée par le Syndicat	7 217 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	3 721 €

La part communale se verra diminuée de la subvention du Conseil Général.
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

11. Renforcement de l'éclairage public dans la rue Etienne Prosjean et Impasse de la Fontaine

Monsieur le Maire explique que suite à notre demande du 02/03/07, le SDEHG a réalisé l'avant projet sommaire du renforcement de l'éclairage public dans la rue Etienne Prosjean et Impasse de la Fontaine.

Compte tenu des règlements applicables au SDEGH, la part restant à la charge de notre commune se calculerait comme suit :
Le coût total de ce projet est estimé à 14 715 €.

Plan de financement :

- TVA récupérée par le SDEHG	2 187 €
- part gérée par le Syndicat	8 267 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	4 261 €

La part communale se verra diminuée de la subvention du Conseil Général.
Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

12. Augmentation du plafond de la carte loisirs jeunes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le plafond des cartes loisirs jeunes de 14 %. Les tarifs n'ayant pas été révisés depuis 2000, de moins en moins de jeunes peuvent bénéficier de la réduction maximale de 75%.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faudrait augmenter automatiquement de 2% par an.

Mme Grandet pense qu'il serait plus juste de demander les revenus de l'année en cours (bulletin de salaire) et non de l'année précédente; l'emploi précaire rend les revenus anarchiques.

Mme Lautre remarque que la CAF fonctionne également sur les revenus de l'année en cours.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'appliquer ces tarifs dès la rentrée scolaire 2007-2008.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

13. Nomination de voies (annexe 5)

Monsieur le Maire explique que suite à la commission Urbanisme du 23/05/2007, un nom de voie a été proposé :

- Impasse des merles (propriétaires : Mr Guillot Eric, lotissement du Logis)

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ce choix de nom de voies.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

14. Budget communal : décision modificative n° 2.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une décision modificative doit être prise afin de régulariser l'amortissement de biens, le rattachement de charges et l'entrée de la valeur vénale de terrains acquis à l'euro symbolique dans l'actif.

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Compte 61 523/043	+1250		
6 554/043	+ 23 710	7718/043	+ 24 960
6811/042	+ 3 100		
023 (virement section investissement)			
	- 3 100		

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Compte 2112/041	+5 300	28 188/040	+3 100
		021	- 3 100
		1324/041	+ 5 300

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

15. Création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet aux services administratifs (accueil) en vue d'un départ à la retraite au 15/12/2007.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de créer ce poste.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

16. Délégation du maire : Placement de liquidités (budget Mairie /eau et assainissement)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à placer de l'argent suivant les conseils de la Trésorerie. Ces placements pourront avoir lieu par exemple, lors de vente de biens du patrimoine.

Votant : 13 - Pour : 13 - Contre : 0- Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Louis Gay de Massabrac (31) pour l'acquisition d'un porteur industriel. Le montant du marché est de 54 180 € HT soit 64 799.28 € TTC avec une reprise de véhicule de 2 400 € HT.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Bernard Frauciel Etudes de Fonsorbes (31) pour les prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renforcement du réseau d'eau potable. Le montant du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est arrêté à la somme de 7 352.75 € HT.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Ingénierie Studio de Toulouse (31) pour les prestations de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renforcement du réseau d'assainissement. Le montant du forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est arrêté à la somme de 8 850 € HT.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société DL Garonne pour la fourniture et la pose de couverture en bacs métalliques au centre associatif. Le montant du marché est arrêté à la somme de 34 626 € HT soit 41 412.70 € TTC.

Séance levée à 23 h 00